



COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN Jacqueline ROLFE, Patrice BURLANDO, Lucienne QUINANZONI, Jacqueline HOUSSARD, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC,

Absents représentés : Henri COLOMBO (procuration à Pierre BONNET), Laurent REMY (procuration à Frédérique ROUSTANG), Aude HEZARD (procuration à Eric AUDIBERT).

Absent excusé : Jean-Pierre MADONIA

Monsieur Patrice BURLANDO a été nommé secrétaire

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juin 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

DÉLIBÉRATION n° 2015/067

Renouvellement de la convention du comité de secteur avec le Département

Monsieur le Maire expose que le Conseil Général et la commune de Montfort sur Argens collaborent depuis 2009 par une convention pour la mise en œuvre et la gestion d'un comité de secteur, ayant pour objectif principal la protection des zones urbanisées contre les feux de forêts afin de favoriser les échanges entre les différents acteurs concernés par la protection de la forêt et des interfaces « boisés/bâti », disposer d'une meilleure connaissance des interfaces « forêt/habitations », améliorer la protection de l'habitat individuel, soutenir la mise en œuvre de projets spécifiques renforçant la protection des zones à forts enjeux, faciliter la coordination de chaque intervenant en prévention passive et en phase de lutte et propose sa reconduction pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire la convention de comité de secteur.

DÉLIBÉRATION n° 2015/068

Motion de lutte contre l'interdiction de la chasse à la glu

Monsieur le Maire expose que la loi sur la biodiversité adoptée en première lecture par l'assemblée nationale en mars 2015 interdit la pratique de la chasse aux gluaux alors que cette pratique séculaire fut conservée et autorisée par la directive européenne « oiseaux » et différents arrêtés ministériels et préfectoraux en région PACA en raison de son inscription dans les us et coutumes. Les fédérations de chasse ont ainsi sollicités les collectivités territoriales pour que ces dernières soutiennent leur mouvement de protestation contre la promulgation de cette loi. Monsieur le Maire propose de voter une motion de lutte demandant le rejet de l'amendement tendant à interdire la capture d'appelants aux gluaux.

Le Conseil Municipal à la majorité : Contre 4 (Frédérique ROUSTANG, Lucienne QUINANZONI, Agnès FELIX, Laurent REMY), Abstention 4 (Jacqueline ROLFE, Sabine NAEL, Alfred FURLIN, Jean Marc Dubuc), Pour 6 (Aude HEZARD, Eric AUDIBERT, Henri COLOMBO, Pierre BONNET, Jacqueline HOUSSARD, Patrice BURLANDO,) adopte la motion de lutte.

DÉLIBÉRATION n° 2015/69

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau 2014

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte à l'unanimité le RPQS de l'eau 2014.

DÉLIBÉRATION n° 2015/70

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2014

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte à l'unanimité le RPQS de l'assainissement collectif 2014.

DÉLIBÉRATION n° 2015/71

Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2014

Monsieur le maire rappelle que la commune est appelée à délibérer sur le rapport sur le prix et la qualité du service du service d'élimination des déchets établi par le Syndicat Mixte du haut Var. La commune a transféré la compétence d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères à la communauté de communes du comté de Provence qui l'a délégué au SM Haut Var. Après avoir ouï le rapport fait par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel du Syndicat Mixte Haut Var sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014,

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DÉLIBÉRATION n° 2015/72

Mise à disposition des biens au SYMIELEC Var suite à un transfert de compétences

Monsieur le Maire expose que la commune a adhéré au SYMIELEC Var en 2001 lui transférant son pouvoir d'autorité concédante des réseaux de distribution publique d'électricité. Cette procédure nécessite un transfert de l'actif de la commune (mise à disposition des biens immobiliers et réseaux) ce qui a été réalisé dès l'adhésion de la commune au symielec. Toutefois, l'estimation de la valeur de l'actif de ce patrimoine avait été réalisée par EDF alors que c'est la commune, propriétaire des réseaux de distribution publique, qui devait transférer cet actif. Il convient ainsi de réaliser le transfert de cet actif, à sa valeur à la date de transfert de compétence soit pour la commune de Montfort sur Argens 156 837,33 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet de Procès Verbal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au transfert.:

URBANISME

DÉLIBÉRATION n° 2015/73

Principe d'aménagement d'un espace en cœur de village

Madame la première Adjointe déléguée à l'urbanisme présente un schéma directeur d'aménagement du cœur de village qui projette le réaménagement de l'espace vert et de l'aire de stationnement non revêtue situé au sud de l'hôtel de ville. Ce projet consiste à la création d'un parc de stationnement, la création d'accès et leur requalification, la création de logements, de services et de commerces par la réhabilitation et la construction d'immeuble. Il est proposé de récolter l'avis du conseil municipal sur ce projet, de poursuivre les études et de lancer la phase pré opérationnelle de la phase 1 (création du parc de stationnement et démolition des remises) et la phase 2 (requalification de l'immeuble de la poste par la création de commerces et de logements et création d'un accès piétonnier à partir de la grand 'rue) en recherchant un opérateur économique privé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'aménagement d'un espace public en cœur du village, autorise Monsieur le Maire à poursuivre l'étude de ce projet et à engager les études complémentaires nécessaires à sa mise en place, autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations nécessaires à la poursuite du projet, signer les marchés correspondants, solliciter les subventions les plus larges possibles et signer tout acte afférent au projet.

DÉLIBÉRATION n° 2015/74

Projet de création de logements « Le Cellier/La Fruitière »

Monsieur le Maire expose que la commune possède deux bâtiments « la fruitière » et « le cellier » situés Grand'Rue en face de l'école et de la médiathèque. Une proposition de réhabilitation de ces deux immeubles a été proposée par un opérateur immobilier permettant la production de 11 appartements dont 3 T2, 7 T3 et 1 T4 pour une surface habitable totale de 735 m² ainsi que la création d'une médiathèque d'une surface de 150 m² environ. L'opérateur a ainsi proposé une esquisse sur ces bases. Monsieur le Maire souhaite ainsi recueillir l'avis du Conseil Municipal

Le conseil Municipal à la majorité: 1 Contre (Jean-Marc DUBUC), 1 Abstention (Sabine NAEL) approuve le projet de création de logements tel que présenté en séance, autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec le bailleur social.

DOMAINE ET PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION n° 2015/75

Acquisition de la parcelle D 215

Monsieur le Maire expose que le propriétaire de la parcelle D 215 située rue des Moulins, couverte par l'emplacement réservé 24 au titre du PLU en vue d'y construire un parc de stationnement, demande à ce que le conseil municipal se positionne sur l'achat à l'amiable de cet immeuble au prix arrêté de 150 000 €. Au vu du nouveau projet d'aménagement du cœur de village présenté précédemment comprenant notamment la création d'un parc de stationnement, compte tenu de l'acquisition récente d'un terrain pour du stationnement aussi, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à l'acquisition de ce bien.

Après avoir oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas acquérir la parcelle cadastrée section D n°215.

DÉLIBÉRATION n° 2015/76

Fixation du prix de vente des caveaux

Monsieur le Maire expose que les tarifs de concessions du cimetière et de prix de vente des caveaux n'ont pas été révisés depuis l'année 2009. Ainsi et afin de tenir compte de l'inflation, de l'évolution du coût des travaux et fournitures liés, notamment, à la mise en place de nouveaux caveaux. Monsieur le Maire expose que cette proposition de nouveaux tarifs présente une évolution importante vis-à-vis des tarifs appliqués, puisque ces derniers n'ont pas été révisés depuis 2009. Monsieur le Maire propose ainsi qu'à compter de l'année 2016, une révision annuelle des tarifs soit votée par le conseil municipal afin d'éviter ces effets de seuil.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé et après en avoir délibéré, à la majorité 1 Abstention (Jean-Marc DUBUC) approuve les nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessous et décide à compter de 2016 d'augmenter de 2 % les dits tarifs annuellement afin d'éviter de nouveaux effets de seuil.

Type caveau	Tarif caveau	Durée concession	Tarif concession	Tarif global
6 places	3 277 €	Cinquantenaire	2 027 €	5 304 €
		Trentenaire	1 511 €	4 789 €
4 places	2 577 €	Cinquantenaire	1 358 €	3 935 €
		Trentenaire	1 015 €	3 592 €
2 places	1 877 €	Cinquantenaire	659 €	2 536 €

		Trentenaire	488 €	2 365 €
COLOMBARIUMS (Concession trentenaire) : 550 €.				

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION n° 2015/77

Subvention exceptionnelle à l'association « Orgues et Musiques »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Orgue et Musique » a pour projet de restaurer l'orgue de l'église. Cette opération présente un coût prévisionnel de 3 000 €. L'association sollicite une subvention de la commune pour ce projet d'un montant de 900 €.

Monsieur le Maire rappelle que, lors du vote du budget, au compte des subventions aux associations, une somme de 600 € n'a pas été attribuée et placée en réserve. Il propose ainsi d'allouer ce montant à l'association « Orgue et Musique » et d'inscrire au Budget Primitif 2016 une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association afin de permettre la restauration de l'orgue.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Orgue et Musique » de 600 € pour l'année 2015 et de 300 € pour l'année 2016.

DÉLIBÉRATION n° 2015/78

Décision modificative n° 2 Budget communal

Afin de réajuster les crédits du budget général, Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMMUNE FONCTIONNEMENT RECETTES DM 2 / 2015			
RECETTES	N°	libellé	DM 2
Compte	7381	TAXE AFFERENTE AU DROIT DE MUTATION OU TAXE PU	45 431,00
compte	7325	FPIC	24 358,00
Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES	69 789,00
		TOTAL OPERATIONS REELLES	69 789,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	0,00
		TOTAL	69 789,00

COMMUNE FONCTIONNEMENT DEPENSES DM 2 / 2015			
DEPENSES	N°	libellé	DM 2
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 965,00
Compte	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	300,00
Compte	61522	ENTRETIEN DE BATIMENTS	400,00
Compte	6232	FETES ET CEREMONIES	800,00
Compte	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	465,00
Chapitre	66	CHARGES FINANCIERES	1 653,60
Compte	66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	1 653,60
Chapitre	73	IMPOTS ET TAXES	2 230,00
Compte	73925	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	2 230,00
		TOTAL OPERATIONS REELLES	5 848,60
Chapitre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	63 940,40
Compte	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	63 940,40
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	63 940,40
		TOTAUX	69 789,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMMUNE INVESTISSEMENT RECETTES DM 2 / 2015

OPFI- OPERATIONS FINANCIERES		
1641	EMPRUNT	-51 619,57
2158	Cimetière	1 114,00
	TOTAL OPERATION 000	-50 505,57
	TOTAL OPERATION REELLES	-50 505,57
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		
021	VRT DU FONCT	63 940,40
	TOTAL OPERATION ORDRES	63 940,40
	TOTAL	13 434,83

COMMUNE INVESTISSEMENT DEPENSES DM 2 / 2015

N° COMPTE	LIBELLE	DM2
101 - AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE		
2183	Logiciels informatiques (demat)	400,00
	TOTAL OPERATION 101	400,00
114 - TRAVAUX ELECTRIQUES		
21534	renforcement erdf 5 Lots les lombardes	10 810,00
	TOTAL OPERATION 114	10 810,00
OPFI- OPERATIONS FINANCIERES		
1641	remboursement d'emprunt	2 224,83
	TOTAL OPERATION 000	2 224,83
	TOTAL OPERATION REELLES	13 434,83
	TOTAL OPERATION ORDRES	0,00
	TOTAL	13 434,83

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 2 du Budget Général telle que présentée ci-dessus.

DÉLIBÉRATION n° 2015/79

Décision modificative n° 1 Budget Eau et Assainissement

Afin de réajuster les crédits du budget annexe de l'eau et de l'assainissement, Monsieur le Maire présente la décision modificative suivante :

SECTION D'EXPLOITATION

EAU ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT RECETTES DM 1 / 2015

RECETTES	N°	libellé	DM 1
Chapitre	70	VENTE PRODUITS FABR, PREST. DE SERVICES	3 400,00
Compte	704	TRAVAUX (raccordement)	3 400,00
		TOTAL OPERATIONS REELLES	3 400,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	0,00

		TOTAL	3 400,00
--	--	--------------	-----------------

EAU ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT DEPENSES DM 1 / 2015

DEPENSES	N°	libellé	DM 1
Chapitre	011	CHARGES A CARACTERE GL	2 900,00
Compte	615	ENTRETIEN ET REPARATION	2 900,00
Chapitre	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
Compte	673	TITRES ANNULES (sur exercices antérieurs)	500,00
		TOTAL OPERATIONS REELLES	3 400,00
		TOTAL OPERATIONS D'ORDRES	0,00
		TOTAL	3 400,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	RECETTES	DM 1
131	Subvention surpresseur	-29 400,00 €
1641	emprunt	-103 577,24 €
	Total OPERATION 103	-132 977,24
131	Subvention surpresseur	29 400,00 €
131	DETR	20 387,00 €
1641	emprunt	83 190,24 €
	Total OPERATION 103	132 977,24
	TOTAL OPERATIONS REELLES	0,00
	TOTAL OPERATIONS d'ORDRES	0,00
	TOTAL	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.

Affiché le :